

ACADEMIE DE NANCY-METZ

Lycée André Malraux Rue de l'épinette BP 160 88204 REMIREMONT

Tél : 03 29 62 49 23

Fax : 03 29 62 35 76

Mèl : ce.0880153@ac-nancy-metz.fr

Personne contact : Michel Villegas, professeur d'histoire-géographie

Concerne les élèves d'une classe de seconde générale

PNI4 – axe académique N°9

Titre de l'action : le tutorat entre pairs en classe de seconde générale

Résumé de l'action : Le tutorat entre élèves (pairs) complète l'action des enseignants en mettant à disposition d'élèves en difficulté d'autres compétences élèves, tout en évitant une dépendance des tutorés vis-à-vis des tuteurs. Le tutorat permet aux élèves de revenir sur des notions du programme de façon interactive et à leur rythme propre et non à la vitesse d'apprentissage en classe entière.

Mots clés : accompagnement, aide, apprentissage, communication, compétence, comportement, délégué, écoute, seconde, solidarité, travail en groupe, tuteur, tutorat.

Introduction :

« Il n'existe de savoir qu'à partir du moment où on peut le communiquer » (Laparra, Bessonat, Tourigny, Baudry, La maîtrise de la langue au collège, 1997).

Le tutorat entre pairs repose sur la possibilité, pour un élève plus compétent (le tuteur), d'expliquer comment faire à un autre (le tutoré) qui, tout seul, ne parviendrait pas à réaliser correctement une tâche. Il ne s'agit pas simplement de diriger l'action de l'individu aidé, ni de faire à sa place, mais de le soutenir dans la construction de sa propre démarche pour qu'il devienne capable de faire par lui-même.

La mise en place du tutorat entre pairs en classe de seconde générale s'explique par un nombre croissant d'élèves en grande difficulté, peu motivés par le travail scolaire, et qui souvent, ont fait un choix d'orientation par défaut (en particulier, une méconnaissance et/ou un déficit de valorisation des filières professionnelles, apprentissage et lycée professionnel). Lors du premier trimestre, beaucoup de ces jeunes sont déstabilisés par les exigences scolaires du lycée. Un accompagnement de plus en plus personnalisé devient une nécessité si nous voulons « démocratiser la réussite scolaire » (Ph.Meirieu).

1 - Les finalités du tutorat entre pairs

Depuis cinq ans, en complément des enseignements disciplinaires et des dispositifs officiels en classe de seconde (modules et aide individualisée), le tutorat entre pairs veut contribuer à une plus grande égalité des chances pour les élèves. Le tutorat entre pairs doit compléter l'action des enseignants en mettant à disposition d'élèves en difficulté d'autres compétences élèves, tout en évitant une dépendance des tutorés vis-à-vis des tuteurs.

En outre, le tutorat permet aux élèves de revenir sur des notions du programme de façon interactive et à leur rythme propre. Il s'agit de prendre le temps de comprendre et de vérifier ses acquis, beaucoup d'élèves en difficulté se plaignant, à juste titre, de la vitesse d'apprentissage en classe entière.

Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique pédagogique visant à favoriser la réussite scolaire et à créer du lien social entre tous les élèves d'une même classe. Il s'inscrit dans un projet global (Cf. annexe 1 : « Pour une éducation à l'orientation et à la citoyenneté »).

Le tutorat entre pairs souhaite promouvoir une stratégie d'apprentissage en rupture avec l'empilement des connaissances, le « par cœur », le « bachotage ». A cet effet, en amont, en collaboration avec la collègue de français et le documentaliste, dans le cadre de l'enseignement modulaire, les élèves ont été sensibilisés à la prise de notes, l'apprentissage d'une leçon et la recherche documentaire. Trois compétences fortes ont été travaillées lors de ces trois séances :

- Repérer et questionner les points clés,
- Dégager des relations logiques,
- Synthétiser sous forme personnelle.

Il semble ici important que les enseignants prennent l'initiative d'une telle démarche pour demander ensuite aux élèves d'approfondir et d'organiser leur réflexion personnelle. Le tutorat entre pairs est un cadre parmi d'autres pour mettre en jeu ces nouvelles exigences. Concrètement lors de notre séance du 6 décembre 2001 (Cf. annexe 4), les tuteurs avaient tous préparés une stratégie de réponses aux demandes de leurs camarades, sous forme de reformulations personnelles. Un tuteur avait eu la bonne idée de rédiger par écrit, à l'ordinateur, la synthèse de ce qu'il avait compris de la demande, afin que ses tutorés gardent une trace écrite du propos.

De plus je précise que le cours d'histoire-géographie débute par une prise de parole élève de 6 minutes maximum sur une question de leur choix préparée à la maison. Cette reformulation doit s'appuyer sur un document, comporter une argumentation courte mais ordonnée autour d'un plan.

Cette stratégie d'apprentissage vise à développer chez les élèves trois compétences majeures utiles à l'avenir pour mieux affronter la complexité :

- Prendre de la hauteur pour mieux voir l'essentiel (vision globale).
- Relier pour mieux comprendre (connaissances utiles).
- Situer pour mieux agir (importance du contexte donné).

Les objectifs du tutorat entre pairs sont au nombre de trois :

- Privilégier l'écoute et le dialogue entre les élèves et avec l'ensemble de l'équipe éducative.
- Valoriser le rôle des délégués élèves au sein de la communauté éducative.
- Développer la curiosité, la confiance en soi et le plaisir d'apprendre.

2 - L'organisation du tutorat entre pairs (Cf. annexe 2 : « L'organisation du tutorat »)

Le projet global « Pour une éducation à l'orientation et à la citoyenneté » est présenté à l'ensemble de l'équipe pédagogique dans les dix premiers jours de la rentrée. A cette occasion, le tutorat entre pairs est évoqué, et force est de constater qu'à l'exception de la CPE et d'une collègue avec qui je travaille depuis plusieurs années, les collègues ne s'opposent pas à la démarche mais l'expérience ne soulève pas beaucoup de curiosité et d'intérêt. Le projet est ensuite présenté aux élèves dans le cadre d'une heure de vie de classe et à leurs parents lors d'une rencontre avec l'équipe pédagogique de 2^o (les parents demandent souvent si l'expérience est généralisée à toute les secondes et si les collègues de la classe adhèrent tous à la démarche).

Le tutorat entre pairs débute au lendemain des vacances de la Toussaint. Auparavant, auprès de ses collègues, le professeur principal a recensé les élèves les plus en difficulté. Deux critères servent de base pour dresser une liste de huit élèves maximum : le manque de motivation et les grandes difficultés de compréhension. Ceux-ci sont inscrits comme tutorés, ce qui n'exclut pas des volontaires pour avoir un tuteur (en général, cinq à six élèves de plus). En outre, ces élèves en grande difficulté sont convoqués dans le courant du mois de novembre pour un entretien d'explicitation avec le professeur principal et la CPE.

Un point est important à signaler, c'est que l'on peut être à la fois tuteur dans une discipline et tutorés dans une autre (en moyenne de huit à dix élèves sont concernés), ce qui évite les classifications de « bons » et « mauvais » élèves. De plus, un tuteur peut avoir jusqu'à trois tutorés, ce qui impose à ces derniers de se concerter avant de rencontrer le tuteur. Les rencontres entre pairs se déroulent sur le temps libre laissé par l'emploi du temps, les tutorés ont la responsabilité de rencontrer et de négocier leurs demandes auprès de leurs tuteurs (par exemple, avant ou après une évaluation, pour revenir sur une notion clé, faire un ou des exercices, effectuer une recherche...).

Cependant, cette année, il est apparu intéressant d'organiser la première rencontre de tutorat à l'occasion d'une heure de vie de classe. Cette initiative a permis de construire une feuille de suivi (Cf. annexe 3 : « La feuille de suivi du tutorat entre pairs ») qui sert de base à la préparation et à l'évaluation des séances de tutorat. Cette heure de vie de classe est ouverte à l'ensemble de l'équipe éducative, qui peut alors observer les élèves en action, et même intervenir dans les groupes, mais à la demande des élèves. Cette expérience s'est révélée positive pour les élèves (Cf. annexe 4 : évaluation de la séance de tutorat du 6 décembre 2001) et sera renouvelée, l'année prochaine, une fois par trimestre. Par contre, pour des raisons diverses, justifiées ou non, un seul collègue de la classe a participé à cette séance de tutorat entre pairs. Le gros point noir se situe bien là : l'indifférence d'une partie des adultes à la démarche de tutorat des élèves. S'ajoutent à cette difficulté l'absence d'un projet d'établissement ainsi que des problèmes relationnels forts cette année entre une partie de la classe et trois enseignants. Des réunions sur le même créneau horaire ont compliqué les choses. Ces absences furent d'autant plus voyantes que la demande de reconnaissance des élèves était forte.

Le professeur principal informe les délégués de classe de l'organisation du tutorat entre pairs : rappel des objectifs et de la démarche, constitution des groupes tuteurs/tutorés, suivi des rencontres entre élèves, évaluation du tutorat à présenter à chaque conseil de classe. Il est à signaler que la personnalité des délégués est essentielle pour mener à bien ces responsabilités. Lors d'une heure de vie de classe, les délégués précisent leurs rôles à leurs camarades, constituent les groupes de tutorat, et rappellent aux tuteurs et tutorés leurs responsabilités respectives. Chaque année, je suis surpris par l'efficacité avec laquelle ils mènent à bien cette opération (je suis présent au fond de la salle sans intervenir).

Les groupes de tutorat s'engagent sur une durée de deux mois à partir de la rentrée de Toussaint, ils sont renouvelés régulièrement jusqu'au mois de mai. Les rencontres se déroulent deux fois par mois, elles se décident à l'initiative des tutorés, ceux-ci ayant au préalable réfléchi sur la nature de leurs demandes (cours, applications, recherche...), seul ou avec les professeurs concernés, de façon à donner aux tuteurs, avant la rencontre, les points à réviser. Les demandes des tutorés peuvent complètement échapper au professeur concerné avant la séance. Par contre, après la séance, il est vivement conseillé au tuteur comme aux tutorés de rencontrer le professeur pour lever des doutes éventuels. Dans la pratique, cela se

passé bien avec les collègues qui entretiennent de bonnes relations avec la classe ; par contre, comme cette année, cela est difficile voire quasi impossible avec des collègues qui ont perdu la confiance des élèves.

Les tuteurs informent les délégués de classe de la fréquence et de la teneur des réunions de tutorat ; pour cela, ils utilisent la feuille de suivi (cette année, date de son expérimentation, excepté lors de la séance du 6 décembre, de nombreux rappels à l'ordre ont été nécessaires). Ceux-ci font une synthèse régulière au professeur principal et présente une évaluation du tutorat lors de chaque conseil de classe.

Cette synthèse est reçue poliment par l'équipe pédagogique et ne suscite pas de débats particuliers.

3 – Les effets du tutorat entre pairs

Les effets bénéfiques du tutorat sur les élèves aidés sont bien connus :

- d'une part sur les apprentissages, questionner ses savoirs, s'appropriier des connaissances et des méthodes, construire sa propre démarche de résolution de problème,
- d'autre part sur les comportements, prendre confiance en soi, communiquer avec autrui, prendre des initiatives, assumer des responsabilités, et développer son autonomie pour faire par soi-même.

Il est important d'ajouter que dans cette confrontation sociocognitive, le tuteur se trouve au centre d'une opposition de points de vue, ce qu'il pense lui-même et la réponse du tuteur. Celui-ci peut déstabiliser le tuteur par sa réponse en lui disant ce qui va et ce qui ne va pas, et les indications qu'il lui fournit aident le tuteur à se décentrer et prendre de la distance par rapport à sa manière initiale de faire. Il est clair que l'effet déstabilisant ne doit pas être une remise en cause totale mais un processus d'amélioration continu qui valorise des acquis et transforme des points faibles. Les compétences du tuteur sont alors essentielles, autant sur la forme que sur le contenu du message.

Dès lors, le bénéfice personnel retiré par le tuteur est beaucoup moins connu, mais tout aussi important que pour le tuteur. En effet, le tuteur en retire des bénéfices pour son propre apprentissage.

Le bénéfice induit par le fonctionnement qui s'attache au rôle de tuteur tient à l'apprentissage. Confronté à quelqu'un qui a besoin d'explications pour parvenir à réaliser une tâche, le tuteur est amené à s'interroger sur le type de difficultés que rencontre son camarade et sur la manière de s'y prendre pour lui venir en aide. Le tuteur doit donc privilégier une posture d'empathie, faire l'effort intellectuel de se mettre à la place de l'autre afin d'analyser au mieux le besoin exprimé. Le tuteur vit alors une expérience d'apprentissage qui, en retour, lui fait davantage prendre conscience de son propre mode de fonctionnement (ci-dessous, un extrait pris sur le vif de l'évaluation de la séance du 6 décembre faite par un collègue formateur du groupe académique sur l'aide) : *quand les élèves s'installent, le modèle dominant est un modèle de pédagogie classique : La tutrice tient la situation en main. Elle questionne, explique, relance, corrige. « Comment tu peux faire autrement ? », « Marquez-moi cette phrase... », « Maintenant au prétérit ...Maintenant au futur. ». La tutrice partage son attention entre ses deux camarades. « Et toi B tu penses quoi ? ». Elle varie les tâches : elle explique, s'assure de la compréhension, entraîne et fait appliquer. Elle évolue en passant des injonctions aux situations problèmes : « Vous construisez une phrase avec You » « Mettez tout au prétérit ! » 16h30 Elle donne un modèle. A 16h32 elles se retrouvent ensemble, toutes*

les trois face à l'impossible : ça coince ! Elles changent d'objet sur l'initiative de la tutrice : « Je vais vous apprendre du vocabulaire... Donnez-moi des mots, tout ce qui vous fait penser à l'école. ». Les emplois de « Since-For-Ago » alimentent un débat socio-cognitif intense. Les trois élèves s'enseignent mutuellement et à tour de rôle : il est 16h40. Elles sollicitent une aide spécialisée et accueillent ma collègue d'anglais. A 16h50 : elles rééditent le face à face collectif à la difficulté. Elles s'essayent à la co-construction. La fin est caractérisée par de nombreuses interactions entre pairs qui sont en plus variées et diversifiées.

Le tutorat est de nature transactionnelle. Si le contenu des explications doit être rigoureux, la façon d'expliquer pour que le tutoré comprenne est tout aussi fondamentale (comme disait Albert Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde »). Les arguments apportés par le tuteur doivent permettre au tutoré d'améliorer sa façon d'apprendre et de comprendre, pour ensuite se débrouiller par lui-même.

Le tuteur doit donc élaborer une véritable stratégie de communication, d'une part, en se préparant une variété d'arguments « tissés » les uns les autres autour de liens logiques qui donnent sens (du plus simple au plus complexe), et d'autre part, en choisissant l'argumentation qui convient le mieux à la bonne compréhension des tutorés. Ce travail de réflexion permet au tuteur de revisiter ses savoirs, ce qui va lui permettre de les approfondir, les reconstruire, les vérifier. Il se façonne une vision globale des savoirs tout en cherchant à les adapter à un contexte donné. Le meilleur exemple en est la fiche de synthèse que les élèves doivent élaborer à la fin de chaque leçon. Le tutorat permet de l'utiliser comme support et de la faire évoluer.

Ce rôle de tuteur lui confère enfin la reconnaissance de son utilité sociale, ce qui est facteur d'intégration dans la classe. La responsabilisation qui s'y attache renforce la confiance en soi, et souvent le plaisir d'apprendre dans ces échanges entre élèves.

Conclusion :

En complément de l'enseignement classique, le tutorat entre pairs permet une plus grande participation des élèves à leurs propres apprentissages et renforce le lien social dans la classe. Responsabilité et solidarité caractérisent une démarche citoyenne qui enracine l'apprentissage de la démocratie à l'école.

Il aide au renforcement et à l'acquisition des connaissances, et accroît la capacité à apprendre des tuteurs en développant leur capacité à enseigner. Le tutorat entre pairs est un système d'enseignement au sein duquel les apprenants s'aident les uns les autres et apprennent en enseignant.

Quelles perspectives ? Après cinq années d'expérience, le tutorat entre pairs est bien reçu par les élèves et les parents et reste trop confidentiel auprès des collègues et de l'administration. L'absence d'un projet d'établissement est un handicap certain à la généralisation de l'action dans le lycée.

Michel Villégas
Rédigé en mai 2002

Annexes :

- 1- Le projet global : « Pour une éducation à la citoyenneté et à l'orientation »
- 2- Organisation du tutorat, projet d'aide et de suivi.
- 3- Feuille de suivi, tutorat entre élèves.

- 4- Séance de tutorat du 6 décembre 2001 : synthèse de l'évaluation par les élèves et observation du tutorat en classe de seconde avec l'aide d'un groupe de formateurs de l'IUFM de Lorraine.